

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN

Planification stratégique et opérationnelle

Durée : 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours

Accompagné d'une évaluation environnementale

CLIMAT

Limitier les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Adapter le territoire au changement climatique et réduire notre vulnérabilité

AIR

Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Améliorer la qualité de l'air pour notre santé

ENERGIE

Devenir sobre et efficace dans les consommations d'énergie

Favoriser les énergies renouvelables

Principal levier d'actions dans la lutte contre le changement climatique

TERRITORIAL

Impliquer les élus, les agents territoriaux et tous les acteurs socio-économiques du territoire

Faire de la transition énergétique un projet de territoire

Qu'est ce que le Plan Climat ?



La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge s'est engagée volontairement dans la démarche de Plan Climat.

Il constitue un dispositif opérationnel dans la lutte contre le changement climatique.



Les collectivités dotées d'un plan climat sont les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

C'est aussi une **opportunité** pour :

- **réduire la facture énergétique des habitants et des entreprises,**
- **s'adapter au changement climatique,**
- **créer des emplois,**
- **améliorer la qualité de vie,**
- **développer les énergies renouvelables**

La concertation

Le changement climatique concerne tout le monde et toutes les activités du territoire. C'est pourquoi le plan climat mobilise les différents acteurs locaux.



La concertation permet aux acteurs de partager leur vision du territoire et de faire émerger les enjeux.



Elle amène les participants à co-construire le plan climat, pour des actions réalistes et adaptées...



En apportant leur expertise dans leurs domaines et en leur donnant les clefs de compréhension nécessaire.